

Prêt à tempérament ⁽¹⁾

Prêt personnel

TAEG et termes de paiement (en mois)									durées réservées aux clients propriétaires	
Montants en €	24	30	36	42	48	60	72	84	96	120
1.500 à 2.500	15,49%									
2.501 à 3.700	15,49%	15,49%								
3.701 à 5.000	15,49%	15,49%	15,49%							
5.001 à 5.600	11,99%	11,99%	11,99%							
5.601 à 7.500	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%						
7.501 à 10.000	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%					
10.001 à 15.000	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%					
15.001 à 20.000	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%		
20.001 à 50.000	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%	11,99%

Prêt Véhicule - achat auprès d'un garagiste (voiture, caravane, mobilhome)

≤ 3 ans : de 3.701 € à ≤ 50.000 € - 36 à 84 mois (mobilhome & caravane : jusque 120 mois)	TAEG
Acompte ≥ 15%	5,95%
Sans acompte	5,98%
> 3 ans : de 3.701 € à ≤ 50.000 € - 36 à 84 mois	TAEG
Acompte ≥ 15%	6,95%
Sans acompte	6,98%

Prêt rénovation

Rénovation classique - de 7.5001 € à ≤ 100.000 € - 48 à 144 mois	TAEG
	6,25%
Rénovatie énergie (2) - de 7.501 € à ≤ 100.000 € - 48 à 180 mois	TAEG
	5,99%

Prêt "Family +"

Durées de 60 à 120 mois	TAEG
	6,45%

Quelques exemples

Prêt à tempérament	Montant du crédit	Durée (mois)	TAEG	Taux débiteur annuel	Montant d'un terme
Prêt personnel	12.500 €	60	11,99%	11,99%	274,13 €
Voitures neuves et occasions ≤ 3 ans - acompte ≥ 15%	15.000 €	60	5,95%	5,95%	288,55 €
Voitures occasions > 3 ans - acompte ≥ 15%	12.500 €	60	6,95%	6,95%	245,97 €
Prêt rénovation classique	14.000 €	60	6,25%	6,25%	271,16 €
Prêt rénovation énergie	14.000 €	60	5,99%	5,99%	269,56 €
Prêt "Family+"	25.000 €	120	6,45%	6,45%	280,91 €

(1) Pour une proposition personnalisée, nous vous conseillons de faire une simulation sur notre site ou avec un de nos courtiers partenaires

(2) Le prêt Energie peut uniquement financer les projets permettant une économie d'énergie et notamment : le remplacement d'une ancienne chaudière, l'installation d'un système de chauffage de l'eau par énergie solaire, l'installation de panneaux photovoltaïques, l'installation de tous autres dispositifs d'énergie géothermique, l'installation de double vitrage, l'isolation du toit, des murs et des sols, le placement d'une régulation d'une installation de chauffage central au moyen de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge, l'audit énergétique de l'habitation.